

Charte des valeurs et engagements

Préambule

L'apparition de troubles psychiques exige un accès à des soins précoces et adaptés. Vivre avec ces troubles a un retentissement sur la vie sociale, qui peut nécessiter un accompagnement dans des domaines aussi variés que le logement, l'hébergement adapté, la vie quotidienne, la recherche d'autonomie et d'inclusion sociale, l'insertion vers des activités professionnelles en milieu ordinaire ou protégé, la culture et les loisirs.

Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions est un réseau horizontal d'acteurs du Département du Rhône et de la Métropole de Lyon qui a pour ambition d'être force de proposition et soutien dans l'évolution des politiques publiques vers une nouvelle politique de Santé Mentale, partagée par tous ses adhérents, dans une visée de rétablissement et d'inclusion sociale des personnes vivant avec des troubles psychiques.

De par la diversité de ses adhérents, Coordination 69 est représentatif du champ de la Santé Mentale sur son territoire. A ce titre, elle bénéficie d'une reconnaissance de l'ARS, de la MDPH, du Département du Rhône, de la Métropole de Lyon...

Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions agit pour :

- **Des soins et accompagnements précoces et adaptés** à chaque personne tenant compte de ses souhaits et de son environnement (en particulier familial), un accompagnement social et médico-social souple et dans la continuité (lorsque nécessaire) et des soins d'urgence assurant une conduite proactive des parcours de vie.
- **La lutte contre la stigmatisation et le développement du pouvoir de décider et d'agir des personnes vivant avec des troubles psychiques** : pour cela, des changements des pratiques et du regard porté sur les personnes concernées s'avèrent nécessaires. Ces évolutions doivent être guidées par la reconnaissance de l'expertise des personnes concernées sur leurs ressources et difficultés, par leur libre choix des soins et accompagnements et par l'accès à l'information sur tout ce qui les concerne. L'émergence de la parole des personnes vivant avec des troubles psychiques dans le débat public leur permet de formuler leurs exigences quant aux changements indispensables dans la santé mentale (organisations, pratiques...) pour orienter les soins et les accompagnements vers une prise en compte de leurs besoins exprimés, de leurs souhaits et de leurs droits dans une perspective d'espoir, de rétablissement et d'inclusion sociale.

- **L'inclusion sociale**, notamment par l'emploi, le logement, la formation, l'accès à la culture des personnes dont la santé mentale est fragilisée.
- **L'organisation des Etats Généraux des personnes vivant ou ayant vécu des troubles psychiques** en 2019 a permis de promouvoir et développer un mouvement d'émergence de la parole des personnes concernées. Coordination 69 se donne pour objectif de poursuivre et d'amplifier ce mouvement en soutenant la structuration de leur collectif et de diffuser dans tout le réseau leur dynamique et leurs propositions. Coordination 69 a une responsabilité collective dans l'acculturation progressive des adhérents à ces changements : pour ce faire, elle s'appuiera sur un soutien institutionnel fort de ses adhérents.

A tous ces titres, Coordination 69 Soins Psychiques et Réinsertions est activement engagée dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation du Projet territorial de Santé mentale (PTSM). La phase de mise en œuvre du PTSM est un moyen pour l'association de contribuer ou de porter des projets et des actions considérées comme prioritaires.

Valeurs partagées

Les valeurs éthiques de Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions sont partagées par tous ses adhérents. Elles s'affirment dans leurs projets associatifs et leurs pratiques selon les principes suivants:

- **Exigences éthiques** : reconnaître les capacités des personnes et leur liberté de choix, porter l'espoir, adapter les accompagnements aux aspirations et besoins des personnes
- **Développement du pouvoir de décider et d'agir** : affirmer les droits humains et sociaux, une pleine et entière citoyenneté
- **Engagement pour une société inclusive** : intégrer dans la cité, lutter contre l'isolement et contre toute forme de stigmatisation
- **Coopération** : s'inscrire dans un réseau d'acteurs au service d'une meilleure qualité de vie des personnes concernées

Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions a pour vocation de fédérer les énergies au bénéfice des personnes. Cette synergie n'est possible que si chaque adhérent manifeste un engagement clair dans des valeurs partagées au service de cette vision de la santé mentale et des relations à l'intérieur du réseau.

Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions est une association militante. Depuis sa naissance, des combats ont été gagnés, notamment la reconnaissance par les pouvoirs publics du handicap d'origine psychique. D'autres sont encore loin d'être atteints, en particulier la lutte contre les représentations négatives des troubles psychiques, la prévention et les prises en charges précoces, l'inclusion sociale et professionnelle des personnes concernées.

Engagements des membres adhérents

Ethique des relations

Cette éthique des relations entre les adhérents doit être affirmée. Elle passe par le respect mutuel, un « parlé vrai », de la transparence (dans le respect des nécessaires discrétions de chaque adhérent) et une confiance assurée dans la fiabilité de chacun.

Ethique de la participation

Par sa présence, par son engagement, chaque structure adhérente apporte sa contribution à l'association et, en retour, Coordination 69 Soins Psychiques et Réinsertions apporte une plus-value à chaque structure par la diffusion de l'évolution des cultures et des pratiques. Tout échange sur les projets des uns et des autres, sur les pratiques qui les animent, sur les relations avec l'environnement, toute parole des personnes concernées a un effet sur l'ensemble du réseau, entraînant une évolution conjointe des cultures professionnelles. Il est donc important que chaque adhérent ait le souci de faire vivre Coordination 69 Soins Psychiques et Réinsertions à la fois dans sa propre structure (passage d'informations, soutien aux personnes concernées, aux professionnels et aux bénévoles qui souhaitent s'engager dans des lieux de réflexion et d'échange, propositions sur la vie du réseau) et plus largement dans tout l'environnement de la santé mentale.

Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions doit soutenir les personnes concernées dans l'accès à plus de participation, plus de pouvoir d'agir dans leur vie et dans la société et à trouver des modes d'organisation qui puissent leur permettre d'avoir la place légitime qui leur revient dans leur parcours de vie.

Ethique de la solidarité et de l'entraide

Des adhérents en difficulté doivent pouvoir saisir Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions et bénéficier d'une solidarité et de l'entraide des autres membres s'exprimant par un appui « politique » ou technique. Cette solidarité doit pouvoir s'affirmer sereinement au-delà d'une concurrence légitime sur certains projets.

La solidarité peut aussi s'exercer directement entre membres sans nécessairement se faire sous l'égide de Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions.

Interdépendance

La dimension pluri-partenariale de plus en plus nécessaire pour construire des projets conduit les structures à être concurrentes sur certains appels à projet et en coopération sur d'autres. Ces coopérations ou concurrences à géométrie variable devraient diminuer largement les tensions nées des rivalités lors d'appels à projets vitaux dans la stratégie des structures. Cela fait partie du jeu actuel et devrait pouvoir être accepté sans créer des tensions qui empêchent d'avancer.

En même temps, les besoins de services nouveaux s'expriment dans une situation très contrainte des budgets des collectivités publiques. Les évolutions nécessiteront des redéploiements, des fongibilités qui risquent à nouveau d'être source de tensions.

Dans un paysage institutionnel où il est nécessaire de dépasser l'organisation en « silos » au profit de nouvelles coopérations, notamment au sein de plateformes de services, sur chaque territoire, la relation entre les gestionnaires de services change profondément. Les professionnels des soins et des accompagnements sociaux et médico-sociaux sont amenés à coopérer dans une vision horizontale au bénéfice de la personne accompagnée. Il ne peut plus y avoir « d'amont et d'aval ». Lorsqu'un hôpital, un gestionnaire de structure sociale ou médico-sociale fait évoluer ses services, il y a forcément un impact sur les personnes concernées et les autres acteurs du territoire. Dans ce contexte, Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions offre un espace de partage d'informations et de travail privilégié afin d'anticiper les conséquences de ces évolutions pour les personnes accompagnées et les partenaires du territoire et de prévoir les ajustements nécessaires. Dans cette perspective de coopération et aussi d'inclusion, Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions et ses membres doivent aussi penser à l'interdépendance avec les acteurs du droit commun : par exemple, bailleurs sociaux, sapeurs-pompiers, collectivités territoriales, etc.

Participation des membres adhérents

Coordination 69 est composée de membres actifs, personnes morales, qui œuvrent dans le champ de la santé mentale et qui partagent ses valeurs et objectifs à travers la charte d'engagement. Il s'agit d'établissements publics, d'associations, de fondations, de coopératives ou de tout autre mode d'organisation ayant une personnalité morale. Ses membres ont une activité dans le domaine du soin, de l'accompagnement social ou médico-social, de la pair-aidance ou de la formation.

A travers le mode d'organisation défini, il s'agit de préserver et/ou développer :

- La promotion de ses valeurs et positions pour influencer les Politiques Publiques
- La reconnaissance, la connaissance mutuelle, la porosité des valeurs et des pratiques, l'influence réciproque
- La coopération entre membres sur des champs et des problématiques qui les concernent
- Le partage des compétences et des expertises co-construites avec des personnes concernées et au bénéfice de l'intérêt général
- Le partage par chaque adhérent des décisions qu'il va prendre ou veut prendre et qui impacte les autres acteurs ou les autres secteurs d'activité sur un même territoire
- La recherche et la mise en avant des bonnes pratiques

Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions adopte un fonctionnement en quatre espaces :

- ❖ **Une conférence plénière deux fois par an (en demi-journées)** ouverte à tous les adhérents, sans notion de représentativité ce qui permet à toutes les parties prenantes (personnes concernées, familles, professionnels, cadres, administrateurs) d'être présentes sur la base du volontariat. Ces conférences s'organisent autour d'un thème d'actualité défini par les adhérents en Assemblée générale et ont pour objectif de faire émerger davantage d'intelligence collective

et de réfléchir sur les pratiques. Pour tenir compte des particularités territoriales, elles auront lieu alternativement sur le Département du Rhône et la Métropole de Lyon.

- ❖ **Un Conseil d'Administration composé d'un représentant par adhérent** chargé de mettre en œuvre le projet associatif, d'assurer la représentation de Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions et d'étudier les demandes d'adhésion.
- ❖ **Un Bureau de 6 à 9 membres** qui a la responsabilité opérationnelle de l'organisation et notamment le suivi du travail du chargé de mission.
- ❖ **Des groupes de travail à géométrie variable** sur un projet ou un sujet à développer, voire un problème à résoudre. Ils peuvent aussi prendre la forme de réunions techniques autour d'un thème (par exemple, le fonctionnement des accords collectifs sur l'accès au logement). Certains peuvent avoir une durée de quelques réunions, d'autres être plus pérennes. La place des personnes concernées est indispensable à leur fonctionnement. Ces groupes ont une large autonomie, voire une capacité de représentation. Ils peuvent être autosaisis ou missionnés. Chaque groupe de travail se dote d'un règlement intérieur stipulant son fonctionnement et son degré d'autonomie. Les groupes de travail ont un lien permanent avec le Conseil d'Administration, assuré soit par un administrateur participant au groupe de travail, soit par le chargé de mission, garant de la fluidité de la communication entre les instances.

Les personnes actives dans différents collectifs de personnes vivant avec des troubles psychiques pourront participer aux travaux et activités de Coordination 69 Soins psychiques et Réinsertions.

Par la signature de cette charte, chaque adhérent s'engage à respecter les valeurs et à participer activement à la vie de Coordination 69 (Conseil d'administration, groupes de travail, conférences plénières...)

Lieu et date :

Prénom NOM :

Qualité du signataire :

Signature :